

UNE INITIATIVE DES OEUVRES CHARITABLES & DE L'EXÉCUTIF D'ÉTAT DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUÉBEC.



CONCOURS D'AFFICHES

POUR LES JEUNES DE 8 À 14 ANS

ILLUSTREZ VOTRE OPPOSITION
FACE AUX DROGUES, À L'ALCOOL, AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET À L'INTIMIDATION



**FAIRE PARVENIR LES AFFICHES CLAIREMENT IDENTIFIÉES AU PLUS TARD LE 2^e VENDREDI DE FÉVRIER AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT :
CONSEIL D'ÉTAT DES CHEVALIERS DE COLOMB / 670, AVENUE CHAMBLY, SAINT-HYACINTHE**

L'Exécutif d'État des Chevaliers de Colomb, à l'instar du Conseil Suprême, organise annuellement un concours provincial d'affiches contre l'utilisation de substances toxiques, principalement sur l'usage des drogues et de l'alcool. Nous convenons cependant que l'usage du tabac est nocif pour la santé et que notre jeunesse soit conscientisée **à demeurer ou à devenir des NON-FUMEURS et des NON-FUMEUSES**. Deux (2) sujets d'importance sont ajoutés afin de sensibiliser les jeunes sur ce fléau qu'ils vivent aujourd'hui non sans difficulté, le décrochage scolaire et l'intimidation.

Ce concours est ouvert à tous les jeunes dont l'âge se situe entre 8 et 14 ans. Les Conseils sont donc invités à se rendre dans les écoles de leur communauté afin de proposer aux élèves de participer.

LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS DE DESSINS

A) SUBSTANCES TOXIQUES

CONTRE L'ABUS DE L'ALCOOL
CONTRE L'USAGE DES DROGUES

B) MILIEU SCOLAIRE

CONTRE DÉCROCHAGE
DÉNONCIATION

Un participant pourra présenter une affiche dans l'une et/ou l'autre des deux catégories.

Un seul sujet par catégorie sera accepté pour le même participant.

L'affiche doit être absolument de format 11" X 17" (280 mm X 432 mm), sinon elle ne sera pas considérée éligible pour le concours. Elle doit être originale dans sa conception (l'utilisation de l'informatique ne sera pas acceptée), dans la rédaction d'un slogan portant sur l'un ou l'autre des sujets et dans toute figure (dessin ou image) qu'elle peut représenter.

Si l'affiche est dessinée à la craie, au fusain ou à l'aquarelle, elle devra être laminée ou recouverte d'un plastique transparent.

Le nom, l'âge, l'adresse complète, le numéro de téléphone, le nom et numéro du conseil parrain ainsi que le numéro du district du participant ou de la participante doivent être clairement inscrits à l'endos de l'affiche.

Toutes les affiches soumises pour le concours deviennent la propriété de « Conseil d'État des Chevaliers de Colomb inc. » et ne seront pas retournées, à moins d'entente spéciale avec le Secrétariat d'État.

Les affiches seront jugées selon les critères suivants :

POUR LE SLOGAN

Comment correspond-il au sujet choisi ?

POUR L'EFFET VISUEL

Comment l'effet visuel invite-t-il à comprendre le message ?

POUR L'IMPACT GÉNÉRAL DE L'AFFICHE

Comment l'affiche est-elle efficace pour attirer l'attention et porter à la réflexion sur le sujet choisi ?

Les prix seront décernés comme suit :

A) SUBSTANCES TOXIQUES :

8 à 11 ans	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix
12 à 14 ans	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix

B) MILIEU SCOLAIRE :

8 à 11 ans	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix
12 à 14 ans	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix

Les gagnants recevront un chèque selon le prix gagné :

- 1^{er} prix = 100 \$ + un encadrement de son affiche
- 2^e prix = 75 \$ + un encadrement de son affiche
- 3^e prix = 50 \$ + un encadrement de son affiche

Les noms des grands gagnants de chaque catégorie seront dévoilés lors de la Plénière des programmes colombiens au Congrès provincial.

Nous vous encourageons à inciter tous les jeunes de vos communautés respectives à participer à ce concours. C'est une excellente occasion de nous faire connaître auprès de nos concitoyens. C'est également un bon moyen de sensibiliser les jeunes à l'un des pires problèmes de notre société. Faire de l'action communautaire, c'est ça !